RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID: 007-210701579-20240708-DB_041CM080724-DE

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2024 - 18 h 00 - convocation du 02 juillet 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-044

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2024 - VIREMENT DE CRÉDITS AU CHAPITRE 65

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant voté au BP 2024 de la Commune pour la subvention versée au budget Energies Renouvelables n'est pas suffisant pour couvrir les dépenses liées aux travaux des panneaux photovoltaïques de la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de procéder au virement de crédits indiqué ci-dessous afin de verser une nouvelle subvention au Budget Energies Renouvelables pour le paiement des factures du SDE 07.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Article (chap.)	Montant	
61521 (011): Entretien terrains	-25 000,00	
615221 (011) : Entretien, réparations bâtiments publics	-25 000,00	
615231 (011) : Entretien, réparations voiries	-20 000,00	
65736221 (65) : Subv. BA/régie indus.com. sans personnalité morale	70 000,00	
	0,00	

Total Dépenses	0,00
----------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les différentes modifications budgétaires ci-dessus.

- TRANSMET un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au comptable Public pour sa comptabilité.

Présent(s): MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - GORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration: MMCORTIAL M. MENARS

Absent(s):

More CORTIAL M. MENARO

Secrétaire de Séance :

DENIS

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

Votes POUR:

Votes CONTRE:

Abstentions:

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

TIC CUE